

Les Conditions Générales de Vente décrites ci-après s'appliquent à toutes nos ventes conclues avec un consommateur, c'est-à-dire toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

Le Vendeur se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales de Vente. Toute modification ou tout avenant à ces Conditions Générales de Vente sera immédiatement applicable.

1/ IDENTITÉ DU VENDEUR ET DU MÉDIATEUR DE CONSOMMATION

- SOCIETE SAGRA, Société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 564 504 090 ayant son siège social sis Les Gravières – BP 40018 – 42340 RIVAS

Numéro de TVA : FR 49 564 504 090

Mail : contact@sagra.fr

Tel : 04 77 54 65 50

- **Tout Consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation ou à tout autre mode alternatif de règlement des litiges, si sa tentative de résolution amiable de son différend avec le professionnel a échoué et qu'il en a la preuve ; il peut alors avoir recours à MEDICYS 73, boulevard de Cléchy – 75009 PARIS – Tel : 01 49 70 15 93**

ou sur le site : www.medicys.fr

2/ DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- Toute commande de marchandises implique l'acceptation par l'Acheteur des présentes Conditions Générales de Vente.

- Par accord express, des conditions particulières peuvent être consenties par écrit à l'Acheteur.

3/ CONFIDENTIALITÉ

- Les études, plans, dessins et documents remis ou envoyés par le Vendeur demeurent sa propriété, ils ne peuvent donc être communiqués à des tiers sous quelque motif que ce soit par l'Acheteur. Le Vendeur ne peut être considéré comme le maître d'œuvre du client.

4/ INFORMATION SUR LES PRODUITS - TOLÉRANCES

- Toutes les informations sur les caractéristiques essentielles des produits, les conditions de leur usage, les prix, les délais et le coût de livraison, ainsi que le cas échéant le délai de disponibilité des pièces détachées sont communiquées préalablement à toute vente à l'Acheteur en magasin.

- L'Acheteur doit s'assurer, préalablement à la vente, de la conformité des marchandises qu'il souhaite acquérir à l'utilisation qu'il souhaite en faire.

- Les marchandises commercialisées par le Vendeur sont conformes aux spécifications techniques requises et à la législation/réglementation en vigueur. Certaines d'entre elles sont susceptibles de subir des variations de teneur en eau, de masse volumique et/ou de dimension, de couleurs ou de poids en fonction notamment du traitement et de l'utilisation qui en est faite. Ces variations bénéficient des tolérances d'usage.

5/ FORMATION DES VENTES

- La vente en magasin est réalisée par le paiement lors du passage en caisse. Il est délivré une facture pour tout achat.

- Le bon de commande signé par l'Acheteur emporte engagement pour ce dernier d'acheter au Vendeur les quantités de marchandises spécifiées sur celui-ci.

6/ PRIX ET FACTURATION

- Nos prix sont fermes et nos ventes sont toujours faites au tarif affiché ou communiqué préalablement à la commande et en vigueur au jour de cette commande.

7/ FRAIS DE LIVRAISON ET DÉLAIS

- Le coût ainsi que les délais de livraison sont communiqués préalablement à la commande.

- En dehors d'un cas de force majeure, en cas de non-respect des délais de livraison, l'Acheteur pourra enjoindre au Vendeur de s'exécuter dans un délai raisonnable par lettre recommandée avec avis de réception ou par écrit sur un autre support durable. A défaut d'exécution et sous réserve du même formalisme, l'Acheteur pourra demander la résolution de la commande.

- La commande est considérée comme résolue à la réception de cet écrit informant le Vendeur de cette résolution, à moins que le Vendeur ne se soit exécuté entre-temps.

- Si la résolution est acquise, le Vendeur s'engage au remboursement intégral des sommes versées par l'Acheteur dans un délai de 14 jours.

8/ LIVRAISONS - RÉCEPTION DES MARCHANDISES

- Les risques sont transférés à l'Acheteur lorsque ce dernier, ou un tiers désigné par lui, prend physiquement possession des marchandises.

- Les marchandises transportées dans les camions du Vendeur sont livrées à la porte du domicile du destinataire.

- Lors de la livraison, l'Acheteur s'engage à réserver un passage suffisamment vaste et résistant pour effectuer la livraison, et à obtenir toutes les autorisations nécessaires, notamment de voirie, faute de quoi la responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée en cas de problème(s) survenant lors de l'exécution de la livraison et du déchargement.

- En cas de livraison sur chantier, celui-ci doit être d'abord facilement accessible, sans danger et sans risque. Le Vendeur décline toute responsabilité d'un dommage quelconque causé par un de nos véhicules de transport et advenant sur ce chantier si ce dommage est le fait d'un accès difficile et/ou d'un terrain non approprié. Lors de l'arrivée des marchandises sur le chantier, il appartient à l'Acheteur (ou à son représentant) de vérifier leur état avant de procéder au déchargement.

- Il appartient à l'Acheteur de faire toutes réserves ou réclamations pour non-conformité ou vices apparents par lettre recommandée avec avis de réception dans un délai de 3 jours de la livraison. Il est tenu de fournir tous justificatifs à l'appui de sa demande.

- Passé ce délai et à défaut d'avoir respecté ce formalisme, les produits livrés seront réputés conformes à la commande et aucune réclamation de ce chef ne pourra être valablement acceptée.

9/ RETOURS

- Les marchandises livrées et acceptées ne sont pas reprises ni échangées sauf accord écrit et préalable du Vendeur.

- Si à titre exceptionnel une telle reprise était convenue entre le Vendeur et l'Acheteur, elle ne pourrait se faire qu'en respectant les conditions suivantes :

- retour moins d'un mois après la livraison,
- présentation par l'Acheteur de la facture originale, sur les bases de laquelle seront défalqués 20% du prix unitaire net à titre de frais de reprise,
- les marchandises reprises ne doivent être ni détériorées, ni déconditionnées.

10/ GARANTIES - RÉCLAMATIONS

- En cas de livraison non conforme, la réclamation doit être adressée au Vendeur par écrit, sous pli recommandé, dans les huit jours qui suivent la réception de la marchandise.

- Les marchandises sont soumises à la garantie légale de conformité ainsi qu'à la garantie légale contre les vices cachés selon les modalités prévues aux articles L 211-4, L 211-5, L 211-7, L 211-12 du Code de la consommation et aux articles 1641 et 1648, 1^{er} alinéa du Code civil.

Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le Consommateur bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir. Il peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L 211-9 du Code de la consommation. Sauf pour les biens d'occasion, durant les vingt quatre mois suivants la délivrance du bien, le Consommateur est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien.
La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.
Le Consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 susvisé. Dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil, à l'exclusion de toute indemnité relative à des frais annexes tels que des frais inhérents à la dépose et à la repose de matériaux ou de dommages et intérêts à titre d'immobilisation ou autre.

- En aucun cas, notre responsabilité ne peut être engagée au-delà de celle de nos propres fournisseurs.

- Les études, plans, dessins et documents sont remis à titre purement indicatif et n'engagent pas la responsabilité de notre société. Ils ne constituent pas un élément d'exécution et il appartient au Client, sous sa propre responsabilité de s'enquérir auprès de son maître d'œuvre ou d'un professionnel qualifié sur les règles de l'art en la matière (afin de les contrôler, de les vérifier et valider qu'elles tiennent compte des règles générales applicables pour ce genre de réalisation et ces conditions particulières d'emploi).

11/ EMBALLAGE

- Si la marchandise est livrée sur palettes ou sous emballages consignés, le montant de la consignation, qui a été préalablement communiqué au moment de la vente ou de la commande, est porté sur la facture et payable en même temps que la marchandise. Le remboursement de cette consignation n'est exigible qu'après réception de ces emballages portant la marque du Vendeur, retournés en bon état dans les entrepôts du Vendeur et ce, dans un délai maximum de trois mois, sauf accord exprès du Vendeur.

- Le montant du remboursement sera inférieur au prix de la consigne initialement facturé du fait notamment des frais engagés pour la gestion de ces retours.

12/ CONDITIONS DE PAIEMENT - TENUE DE COMPTE

- Les marchandises sont vendues au comptant, sans escompte, sauf accord particulier.
- Les Acheteurs peuvent bénéficier d'un compte ouvert dans les livres du Vendeur et bénéficier ainsi des modalités réservées aux « clients en compte ». Après étude préalable de leur solvabilité financière, l'ouverture ou le maintien d'un semblable compte pouvant en outre être subordonnée à l'exigence de garanties financières.
- L'ouverture d'un compte dans les livres du Vendeur ne dispense en aucun cas l'Acheteur de respecter strictement la date d'échéance figurant sur les factures du Vendeur.
- Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par l'Acheteur de pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt légal.
- L'encours accordé ne constitue qu'une tolérance du Vendeur, qui peut être supprimé en cas d'incident de paiement, les commandes postérieures devant alors être réglées comptant.
- En cas de dépassement de l'encours autorisé, toute nouvelle commande de l'Acheteur devra être soumise à l'obligation de paiement à la commande.
- La tenue d'un compte par le Vendeur au bénéfice de l'Acheteur entraîne des frais de tenue de compte qui seront facturés selon les modalités prévues sur le formulaire d'ouverture de compte.

13/ COMMANDES SPÉCIALES

- Il sera demandé à l'Acheteur, pour toute commande de marchandises non couramment tenue en stock, un acompte minimal de 30%.
- Les commandes spéciales ne seront jamais reprises.

14/ RENONCIATION

Le fait pour le Vendeur de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes Conditions Générales de Vente, ne peut valoir renonciation.

15/ RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ - TRANSFERT DE RESPONSABILITÉ

- Les marchandises vendues restent la propriété du Vendeur jusqu'à leur paiement intégral et effectif. Toutefois, à compter de la mise à disposition des marchandises à l'Acheteur, ou au transporteur désigné par ce dernier, l'Acheteur supportera tous les risques que les marchandises pourront occasionner ou subir, pour quelque cause que ce soit.
- Tout acompte versé au Vendeur restera acquis à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes actions, qu'il serait en droit d'intenter.
- Le droit de revendication du vendeur concerne les marchandises et/ou leur prix si elles ont déjà été transformées ou consommées.

16/ RESPECT DES DIFFÉRENTES RÉGLÉMENTATIONS

- Le Vendeur décline toute responsabilité quant au transport des marchandises enlevées à ses dépôts et pouvant résulter de toute infraction à la législation des transports et au Code de la Route, notamment concernant l'arrimage, la surcharge, etc...

17/ DONNÉES PERSONNELLES ET DROIT D'OPPOSITION AU DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE

- Toutes les informations recueillies par le Vendeur sur l'Acheteur font l'objet d'un traitement informatique destiné à la seule exécution des commandes et à la gestion des relations contractuelles.
- Les conversations téléphoniques, sur les lignes téléphoniques réservées aux commandes, sont susceptibles d'être enregistrées pour le bon suivi de la commande.
- Conformément à la Loi Informatique et Liberté, l'Acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition qu'il peut exercer en écrivant au Vendeur dont les coordonnées figurent à l'article 1.
- L'Acheteur est informé qu'il dispose du droit de solliciter son inscription gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique afin de ne pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique.

18/ INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES

- Préalablement à toute passation de commande, le Consommateur reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente présentées de manière lisible et compréhensible ainsi que de toutes les informations visées aux articles L 111-1 à L 111-7 du Code de la consommation, et notamment :
- les caractéristiques essentielles des Produits, compte tenu du support de communication utilisé et du Produit concerné,
 - le prix des Produits et des frais annexes (livraison, installation par exemple),
 - la date ou le délai dans lequel le Vendeur s'engage à livrer le Produit,
 - les informations relatives à l'identité et aux coordonnées du Vendeur (postales, téléphoniques et électroniques),
 - les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre,
 - la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

19/ LOI APPLICABLE

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française.